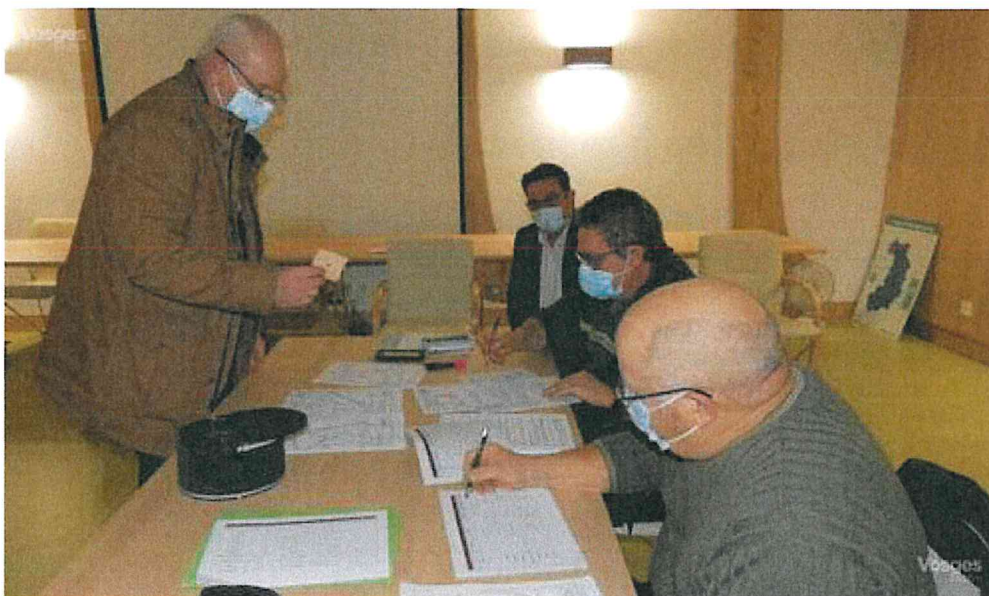


Épinal et environs

SANCHEY

## Les lots de bois ont été attribués



*Après le tirage au sort de son lot, l'affouagiste signait les documents concernant les travaux de bois de nettoyage à effectuer.*

**Même si depuis quelques années, le nombre d'affouagistes est en baisse, la tradition perdure. Après tirage au sort, les lots de bois viennent d'être attribués. L'enlèvement doit se faire le 30 août au plus tard.**

Jeudi en fin d'après-midi, à la salle du conseil municipal, Marc Leclère, agent ONF - Office national des forêts -, était présent, entouré du premier magistrat, Gilles Dubois, et de l'adjoint aux forêts, Jacques Lemarquais, afin d'effectuer le tirage au sort des lots de bois.

Et, force est de reconnaître que, désormais, les amateurs de bois de nettoyage ne sont plus légion puisque l'an passé, ils étaient onze et que pour cette édition, ils ne sont plus que dix. « C'est un fait que, depuis quelques années maintenant, le nombre d'affouagistes est en baisse, ce qui risque de poser quelques problèmes dans le futur, puisque ces travaux de nettoyage de forêt permettent d'entretenir les bois à moindre coût pour la commune », insistait le « Monsieur forêt » communal.

Pour cette édition, les dix lots étaient répartis en forêt des Cumelées (parcelles 1 et 3) et sur le secteur de Xatimont (parcelles 10 et 11). Et l'agent ONF tenait à rappeler que « dans la parcelle 1, il n'y a que des houppiers de chêne et que l'affouagiste pourra demander un lot supplémentaire en hêtre s'il le désire... ». Puis il rappelait les

différentes règles de sécurité à observer, tout en informant les affouagistes des lieux des points de secours.

Enfin, l'adjoint insistait sur le fait que les grands coups de vent de ces dernières semaines ont fragilisé de nombreux arbres, d'où une très grande prudence.

Et chacun, à tour de rôle, effectuait le tirage de son lot, « dans le képi du garde » avant de signer les documents relatifs à l'exploitation de la parcelle sortie « de l'urne ».

### • **Affouages : les dates à respecter**

Les travaux de nettoyage des bois devront être terminés pour le 30 mai et l'enlèvement pour le 30 août. Bien évidemment, ces dates peuvent changer en raison des conditions climatiques mais également d'un possible confinement. Dès la fin de la coupe, chacun devra prévenir l'adjoint aux forêts.